



Renseignement sejour

Par **JK05**, le **19/05/2025** à **12:33**

Bonjour

Puis-je utiliser le diplôme obtenu dans mon pays d'origine pour intégrer une formation de niveau Bac+3 et renouveler mon titre de séjour étudiant, même si je n'ai pas validé ma formation Bac+2 en France ?

Actuellement, j'ai été admis en 3e année dans une école, et j'ai déjà signé un contrat d'alternance pour l'année à venir. La formation Bac+3 que je vais suivre est en lien direct avec mon précédent cursus, et s'inscrit dans la continuité logique de mon parcours. Je reste dans le même domaine d'activité.

Par **youris**, le **19/05/2025** à **13:25**

bonjour,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant est lié à plusieurs conditions, notamment:

- résultats obtenus.
- assiduité aux cours

l'inscription dans une université française pour un étranger est possible même sans titre de séjour.

salutations

Par **JK05**, le **19/05/2025** à **13:28**

le resultat obtenu n'est pas satisfaisant.

mais au cour de l'année j'ai assiste a tous les cours

Par **youris**, le **19/05/2025** à **17:15**

l'assiduité est une condition mais les résultats obtenus également.